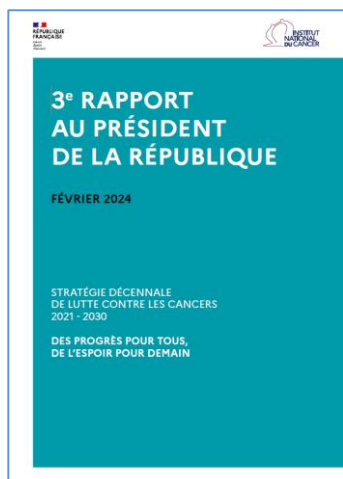


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 8 avril 2024

L'Institut national du cancer publie le 3^e rapport au président de la République sur les avancées de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030



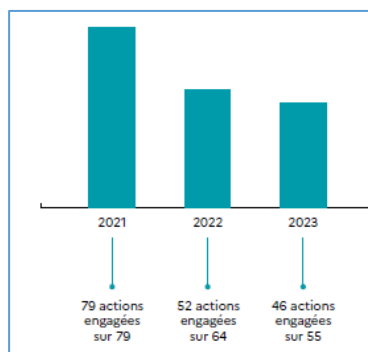
Après 3 années de mise en œuvre, plus de 175 actions sont déjà engagées dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2023. Dans ce [3^e rapport au président de la République](#), l'Institut national du cancer dresse le bilan du déploiement de la stratégie et des actions engagées avec l'ensemble des parties prenantes.

Prévention et dépistage, recherche, soins et qualité de vie : les actions développées couvrent l'ensemble des champs de la cancérologie. Ce bilan témoigne d'un engagement fort de l'ensemble des acteurs tant au niveau national que dans les territoires.

80 % DES ACTIONS PRÉVUES SUR 2021, 2022 ET 2023 EFFECTIVEMENT LANCÉES

La Stratégie décennale de lutte contre les cancers s'organise en 237 actions réparties au sein de quatre axes prioritaires.

Sur les trois premières années de son déploiement, plus de 175 d'entre elles ont d'ores et déjà été lancées. 80 % des actions respectent le calendrier prévisionnel. Les 20 % restants, qui représentent 25 actions, font l'objet d'une attention particulière de l'Institut et des pilotes qui en ont la responsabilité.



DES ACTIONS DÉPLOYÉES AU SEIN DES 4 AXES PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE

En 2023, et comme cela a été le cas lors des deux premières années de mise en œuvre de la stratégie décennale, l'ensemble des dimensions de la cancérologie a été concerné par le déploiement des actions. Une sélection d'actions est présentée dans ce communiqué. Le rapport, remis au président de la République par l'Institut national du cancer, revient plus largement sur l'ensemble de l'année. En 2024, 29 nouvelles actions seront engagées et 10 en 2025, année de fin de la première feuille de route.

REPÈRES AXE 1 « AMÉLIORER LA PRÉVENTION »

- réduire de 60 000 cas par an le nombre de cancers évitables, à horizon 2040 (près de la moitié des nouveaux cancers chaque année pourrait être évitée) ;
- réaliser un million de dépistages en plus à horizon 2025 (dépistages du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal).

Sur ce premier axe, 8 actions sont terminées et 50 en cours sur les 78 prévues. Le planning prévisionnel est ainsi respecté à 75 %.



Pour « Améliorer la prévention » et réduire le risque d'expositions aux principaux facteurs de risque de cancer, 26 nouvelles mesures, visant à bâtir la première génération sans tabac à horizon 2032, ont été intégrées dans le [Programme national de lutte contre le tabac 2023 – 2027 \(PNLT\)](#). Avec plus de 46 000 décès par an par cancer attribuables à sa consommation, le tabac est le premier facteur de risque évitable de cancers.

Ce nouveau programme s'articule autour de 5 axes forts :

- protéger les jeunes du tabagisme ;
- accompagner les fumeurs, en particulier les plus vulnérables ;
- préserver notre environnement de la pollution liée au tabac ;
- transformer les métiers du tabac et lutter contre les trafics ;
- améliorer la connaissance sur les dangers liés au tabac et les interventions pertinentes.

Une campagne de vaccination contre les virus HPV a été initiée dans les collèges pour les 800 000 élèves de 5^e. Annoncée par le président de la République le 28 février 2023, elle a été déployée en septembre dans les établissements volontaires. Recommandée dès 11 ans aux filles et aux garçons, cette vaccination permet de renforcer la protection des enfants, avant tout rapport sexuel à l'âge adulte, contre les virus HPV à l'origine de 6 400 cancers par an. Véritable soutien à la lutte contre les inégalités, cette campagne de vaccination sera reconduite à la rentrée 2024.

Concernant **les dépistages des cancers**, les actions se sont notamment inscrites dans le cadre de la feuille de route « Priorité dépistages », annoncée lors du premier comité de suivi de la stratégie décennale en décembre 2022. Ainsi, les actions d'information ont été renforcées auprès des populations cibles (nouvelle campagne d'information, intégration des dépistages des cancers aux bilans de prévention, la consultation de prévention). L'organisation des dépistages a été renouvelée et précisée avec notamment la reprise de l'envoi des invitations à l'Assurance maladie et renforce les opérations « d'aller-vers » à destination des populations les plus éloignées du système de soins. Enfin, une attention toute particulière a été portée sur le travail **de déploiement d'une expérimentation en vue de la mise en place généralisée d'un dépistage des cancers du poumon**. Un appel à candidatures, pour des sites pilotes, sera publié en 2024.

La **réduction de l'impact de l'environnement** sur les risques de cancers est une préoccupation de tous. Dans le cadre de son appel à projets « Réduire les expositions en milieu scolaire : concevoir des politiques et agir dès maintenant », l'Institut soutient sept projets dont cinq sont portés par des collectivités territoriales. L'objectif est de réduire, voire supprimer, dans les écoles, collèges et universités et à leurs abords, les expositions aux facteurs de risques évitables (le tabagisme, la consommation excessive d'alcool, la sédentarité, les UV et autres sources de pollution cancérigènes comme le radon, les particules fines, pesticides, perturbateurs endocriniens).

REPÈRES AXE 2 - LIMITER LES SÉQUELLES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

- réduire de 2/3 à 1/3 la part des patients souffrant de séquelles 5 ans après un diagnostic de cancer.

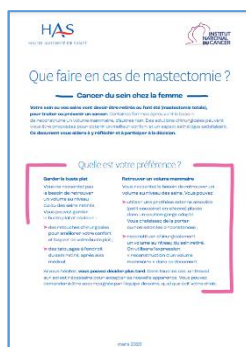
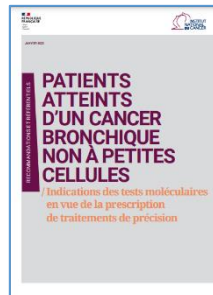
Sur ce deuxième axe, 5 actions sont terminées et 54 en cours sur les 77 prévues. Le planning prévisionnel est ainsi respecté à 75 %.

Pour limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie des patients, des actions de recherche ont été soutenues comme le financement de quatre projets dédiés à la réduction des séquelles de la radiothérapie, et le soutien à 33 projets de désescalade thérapeutique afin de réduire la toxicité et les séquelles des traitements à moyen et court terme. Citons par exemple des travaux de recherche pour les patients atteints d'un cancer colorectal métastatique, d'une leucémie myéloblastique en bonne réponse thérapeutique ou encore d'un adénocarcinome oesogastrique à faible risque de rechute.

Dans le cadre de l'accès précoce des médicaments, 49 traitements innovants ont été rendus disponibles à des patients en échec thérapeutique. Deux ans après l'entrée en vigueur de cette réforme, les autorités de santé dressent un bilan positif de ce dispositif. Sur cette période, il est estimé que celui-ci a bénéficié à plus de 100 000 patients en situation d'impasse thérapeutique.

La réforme du référentiel des actes innovants hors nomenclature (RIHN) a marqué un pas supplémentaire en faveur de l'équité d'accès aux actes innovants de biologie et d'anatomopathologie sur l'ensemble du territoire. L'article 27 de la loi de financement de la sécurité sociale 2023 vise à sécuriser ce dispositif et à en améliorer le fonctionnement, tout particulièrement la procédure d'entrée et de sortie des actes de ce référentiel afin de permettre un meilleur accès à tous aux actes innovants.

Afin de guider les prescripteurs de tests moléculaires pour le choix des ceux à réaliser, l'Institut a publié deux nouveaux référentiels en vue de la prescription de traitements de précision: le premier pour [les patients atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules](#), le second pour [les patients atteints d'un mélanome cutané ou muqueux](#).



Une [plateforme d'aide à la prise de décision partagée](#) a été créée afin d'apporter une information claire et pédagogique aux femmes qui vont avoir ou ont eu une mastectomie pour prévenir ou traiter un cancer. Son objectif est de mieux accompagner les femmes, mais aussi les professionnels de santé, et favoriser la discussion avec leur médecin. Élaborée par la Haute Autorité de santé et l'Institut national du cancer, cette plateforme d'aide à la prise de décision partagée donne accès à une information claire et pédagogique sur l'ensemble des possibilités proposées aux femmes.

REPÈRES AXE 3 - LUTTER CONTRE LES CANCERS DE MAUVAIS PRONOSTICS

- améliorer significativement le taux de survie des cancers de plus mauvais pronostic, à horizon 2030 (cancers dont le taux de survie à 5 ans inférieur à 33 %).

Sur ce troisième axe, 5 actions sont terminées et 15 en cours sur les 32 prévues. Le planning prévisionnel est respecté à 65 %.

Deux réseaux d'excellence clinique pour une prise en soin graduée et en réseau des cancers de mauvais pronostic ont été labellisés en 2023. Créés en labellisant les établissements les plus avancés, ils sont structurés autour de centres experts maillant le territoire national, dont un sera qualifié de « centre pilote » et financé pour coordonner et structurer l'action du réseau et diffuser les meilleures pratiques sur tout le territoire national. Deux premiers réseaux nationaux ont obtenu leur labellisation: le réseau FEM-NET pour les cancers de mauvais pronostic gynécologiques et mammaires et le réseau GLIOREC pour les cancers de mauvais pronostics en neurologie.

Afin de fluidifier les parcours des patients atteints de cancers de mauvais pronostic, sept projets d'organisations innovantes ont été sélectionnés en mai 2023 et sont accompagnés par l'Institut national du cancer. L'appel à projets lancé par l'Institut a pour objectif d'accompagner des établissements de santé, ayant une autorisation de traitement du cancer, pour expérimenter dans leurs territoires des modalités de coordination des acteurs hospitaliers et de ville dans le cas spécifique des cancers de mauvais pronostic.

Le programme AcSé continue son déploiement pour favoriser l'accès à des traitements innovants à un plus grand nombre de patients en échec thérapeutique. Lancé en 2013 par l'Institut national du cancer, il a été renouvelé en 2021. Il s'ouvre désormais à des essais multi bras, multi-cibles et multi-médicaments pour répondre à l'évolution des traitements. Il vise à proposer et sécuriser l'accès, hors autorisation de mise sur le marché, à des traitements pour lesquels une indication existe déjà pour un autre organe. Ces traitements ouverts à des patients, adultes et enfants, atteints d'un cancer et en situation d'échec thérapeutique, et dont la tumeur présente une altération génétique ciblée par le médicament.

Afin de renforcer l'accès à l'offre d'imagerie, une délégation de crédits de 20 millions d'euros a été octroyée par la direction générale de l'offre de soins aux Agences régionales de santé. Elle vise à mieux doter les territoires les moins équipés. Ces crédits accompagnent des établissements de santé et des cabinets libéraux à l'achat de 27 IRM et 7 TEP. Cette offre élargie en imagerie médicale permet de réduire les délais d'accès pour favoriser les diagnostics rapides et pour améliorer le suivi des patients en cours de traitement et en post-traitement. Un financement de 20 millions d'euros est également octroyé pour mettre à niveau le parc des mammographes en remplaçant les appareils les plus anciens.

REPÈRES AXE 4 - S'ASSURER QUE LES PROGRÈS BÉNÉFICIENT À TOUS

- garantir à tous l'accessibilité des progrès en matière de lutte contre les cancers.

Sur ce quatrième axe, 5 actions sont terminées et 35 en cours sur les 50 prévues. Le planning prévisionnel est respecté à 80 %.

La lutte contre les cancers de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte a fait l'objet d'une mobilisation significative. La création de centres intégrés de recherche d'excellence en oncologie pédiatrique permet de franchir un cap en conjuguant les savoir-faire des cliniciens et des chercheurs pour répondre, de façon synergique, aux enjeux de la recherche. Les trois projets, EN-HOPE SMART4CBT, Paris Kids Cancer et South-ROCK, bénéficient d'un financement global de 15 millions d'euros issus de crédits de la mission recherche et enseignement supérieur.

Elle a aussi bénéficié d'une consolidation de l'offre de soins grâce à un nouveau référentiel, suivi d'un processus de labellisation, des organisations hospitalières interrégionales de recours en oncologie pédiatrique. Celui-ci est venu refonder leurs organisations et missions. Par ailleurs, une expertise sanitaire vient préconiser des principes organisationnels de suivi à long terme des adultes guéris d'un cancer qui avait été traité durant l'enfance, l'adolescence ou la période de jeune adulte. Première étape dans l'identification des principales orientations qui seront

proposées au ministère chargé de la santé et à l'ensemble des acteurs de la cancérologie et de la santé pour structurer ce suivi sur l'ensemble du territoire.

Dans les territoires ultramarins, dix nouveaux projets de recherche clinique ont été ouverts. Ils bénéficient d'un financement de 330 000 euros sur une période de 5 ans. Le soutien de l'Institut national du cancer permet d'ouvrir des centres investigateurs dans les CHU de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et de financer les inclusions de patients dans ces trois établissements. Ces projets devraient permettre à plus de 190 patients atteints de cancers de la thyroïde, de la prostate, de l'oropharynx, de myélodysplasies prolifératives, de métastases vertébrales, de lymphome cérébral et de leucémie promyélocytaire aiguë d'être inclus dans ces essais cliniques au sein de leurs territoires. Par ailleurs, un programme d'accompagnement rapproché des Outre-mer a été lancé afin d'accélérer les progrès dans ces territoires.

À l'international, et à l'initiative de l'Institut national du cancer, le « G7 Cancer » rassemblant les pays les plus avancés dans la lutte contre les cancers a été constitué. Il a pour objectif de renforcer la coopération entre partenaires pour accélérer la lutte contre la maladie, et en particulier pour relever les défis les plus complexes. Dès 2023, les membres du G7 ont lancé 4 actions : une conférence internationale sur la stratégie des données sur les cancers pédiatriques, un dialogue scientifique international sur les cancers du pancréas, du foie, de l'œsophage et de l'estomac, un groupe de travail sur les inégalités en matière de cancer et un groupe de travail sur la prévention et précancer.

L'Institut devient partenaire du Cancer Research UK (CRUK) et du National Cancer Institute USA (NCI) dans le cadre du Cancer Grand Challenges. Créé en 2020 par deux des plus grands financeurs de la recherche sur le cancer au monde - le CRUK et le NCI – cette initiative réunit les chercheurs parmi les plus reconnus du monde entier pour relever les grands défis de la recherche contre les cancers. Avec un investissement de 10 millions d'euros, l'Institut participe au financement de 2 projets de recherche annoncés le 6 mars dernier.

LES RESSOURCES

- [Télécharger le 3^e rapport de la stratégie décennale au président de la République](#)
- [Consulter la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021 - 2030](#)
- [Accéder à la feuille de route 2021 - 2025](#)

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

www.e-cancer.fr ; X

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media - Lydia Dauzet

Chargée de relations presse – Juliette Urvoy

06 20 72 11 25 - presseinca@institutcancer.fr

